

Suzuki rappelle GSX250R Motocyclette

Image non disponible

- Noms des modèles ou références concernés : **GSX250R Motocyclette**
- Marque : **Suzuki**
- GTIN The affected vehicles were manufactured between 6 February 2017 and 27 February 2018.
- Informations complémentaires : **e4*168/2013*00059*00**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Le projecteur est équipé d'une ampoule incorrecte qui peut résonner avec les vibrations du moteur dans une certaine plage de vitesses. Par conséquent, le filament de l'ampoule du projecteur peut se briser et le projecteur peut devenir non éclairé, ce qui augmente le risque d'accident.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **contacter le concessionnaire.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre